

festations quand ils sont victimes d'aussi criantes injustices! Si l'on faisait la même chose dans les provinces de l'Ouest, on serait vite témoin d'une rébellion, mais, au Québec, on est habitué de se faire « taper dessus », et...

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.
[Traduction]

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, pendant quelques instants cet après-midi j'aimerais participer au débat concernant l'agriculture et les problèmes des ruraux. Par bonheur, bon nombre des débats qui se déroulent à la Chambre ont trait à l'agriculture et aux cultivateurs. Bien que le pourcentage de nos cultivateurs fléchisse régulièrement et que nous devenions une société urbaine, il ne faut pas sous-estimer l'importance de cette industrie pour le Canada. Nombre d'entre nous sont assurément d'extraction rurale car notre urbanisation est récente.

Alors que notre pays se transforme, l'agriculture doit en faire autant. Nombre de ces changements sont catalogués et prédits dans le rapport de la Commission de planification sur l'agriculture. Or, ces changements influeront sur nous tous, en particulier sur les exploitants de petites fermes et sur ceux qui ne sont plus très jeunes. C'est au gouvernement, et en particulier au gouvernement fédéral, qu'incombera la responsabilité d'atténuer la transition entre l'agriculture et d'autres emplois ou la cessation des activités.

«Canfarm» centre d'informatique sur la gestion agricole, est un exemple de la collaboration entre les gouvernements provinciaux et fédéral et les universités en vue de mettre à la disposition des cultivateurs commerciaux les avantages de la technologie. Autrefois, lorsqu'un cultivateur avait une demi-douzaine de vaches, quelques poules, deux chevaux, cette sorte d'aide technique n'était pas nécessaire; mais elle l'est aujourd'hui, l'ère étant à la spécialisation et aux unités agricoles plus vastes.

D'autre part, pour chaque cultivateur dont l'exploitation s'agrandit et qui a besoin d'outils comme «Canfarm», bien d'autres quittent la ferme. Le gouvernement fédéral vient de signer une nouvelle entente avec l'Ontario grâce à laquelle 60 millions de dollars seront versés dans les cinq années à venir en vertu du programme de l'ARDA. Ce programme donnera l'aide requise pour retirer de l'exploitation des terres marginales dans bien des régions de la province. Il permettra aussi de consolider des petites fermes sur des bonnes terres, de les regrouper, de les louer ou de les vendre à des cultivateurs prospères aux entre-

[M. Gauthier.]

prises rentables. Une disposition avantageuse de cet accord permet de louer au lieu de vendre, pendant une période de dix ans, nombre de ces terres. On peut utiliser les fonds de l'ARDA pour améliorer les terres. Le grand avantage de ce programme c'est que le cultivateur n'a pas à trouver des capitaux pour exploiter ces fermes mais peut simplement louer les terres à un taux très raisonnable pendant un certain nombre d'années.

Une nouvelle disposition de l'accord Ontario-Canada qui est très importante est celle qui prévoit une aide spéciale aux fermiers qui renoncent à cultiver des fermes non rentables. Il y a tant de régions, dans le pays, où l'on voit des fermiers d'un âge déjà avancé qui n'ont pas les ressources nécessaires pour prendre leur retraite. S'ils vendent leur ferme, ils n'en retirent souvent pas assez d'argent pour acheter une maison en ville et s'y retirer. Ce programme comblera cette lacune, je l'espère.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que la technologie de notre production a largement dépassé nos possibilités de commercialisation. Nous produisons trop de produits d'alimentation mais nous ne pouvons les vendre à un prix permettant aux producteurs d'obtenir un revenu convenable de son investissement, de sa gestion et de son labeur. Trop souvent, il ne reçoit même pas un salaire raisonnable, pour ne rien dire des revenus de sa gestion ou de son investissement. Il en va sans doute de même pour nos exportations. En ce qui regarde le grain, j'espère que le rapport de la Commission de planification de l'agriculture se traduira par une politique agricole compréhensive qui améliorera l'existence de nos amis et voisins dans les fermes du Canada. En fait, une des raisons de la création du groupe d'étude était d'élaborer une politique nationale compréhensive, englobant de nouvelles structures et de nouveaux plans pour permettre une commercialisation organisée, susceptible d'assurer des revenus raisonnables aux producteurs.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre, je vous prie. Comme il est 5 heures, il est de mon devoir de faire part aux députés qu'en vertu du paragraphe 11 de l'article 58 du Règlement, le débat sur la motion à l'étude est considéré comme ayant expiré.

M. Walker: Monsieur l'Orateur, la Chambre ne consentirait-elle pas à revenir à l'appel des motions pour me permettre de faire une courte déclaration au sujet de la situation tragique qui sévit au Pérou. Le message à la Chambre sera bref.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.